



Association agréée par le Ministère de l'Environnement

## Contribution à l'enquête publique Biosynergy Sur le combustible alimentant la chaufferie.

on lit en pièce 1 du dossier administratif ,dans les rubriques ICPE citées, p 36/49 :

2714-1 : « *Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719* »

On est sous le régime de l'autorisation, avec affichage dans un rayon de 3 km.

Dans la pièce 2 du document présentation du projet, en page 15/51, il est fait allusion aux CSR. La description qui en est faite n'a rien à voir avec le contenu de la rubrique 2714-1.

Sans être classés déchets dangereux, ces déchets ne sont pas anodins. En particulier, dioxine et furane peuvent être émis lors de la combustion. Celle-ci se fait à relativement basse température, 850 °C qui n'a rien à voir avec les 2000 °C des cimenteries qui, elles, les brûlent en toute sécurité.

Il est évoqué aussi les refus de pulpeur. Paragraphe 4-1-3 p 15/51..

On lit : « éléments impropres au procédé de fabrication du papier (plastiques, métaux) ». Là encore des plastiques !

Sur les deux entreprises locales susceptibles d'alimenter la chaufferie, l'une va fermer.

Page 16/51, on lit :

« *En conséquence, dans un premier temps, Biosynergy utilisera principalement dans son mix combustible de la biomasse issue majoritairement de bois en fin de vie et bois déchet et complétera son approvisionnement avec des CSR et refus de pulpeur. Selon l'évolution du marché et des besoins locaux, le mix combustible pourrait techniquement évoluer le cas échéant vers une part plus importante de CSR et refus de pulpeur tout en gardant une partie de bois B. Cela n'aurait alors aucune incidence sur le procédé et le respect des exigences environnementales.* »

Donc, aucune assurance n'est donnée quand à la proportion des différents combustibles et on peut craindre le pire, c'est-à-dire la combustion d'un maximum de CSR dans une chaufferie peu performante !

Il est fait par ailleurs allusion à la consultation d'un CHSCT le 14 juin 2019. De quel CHSCT s'agit-il ? Quelles sont ses conclusions écrites ?

La vice-présidente , A.Leroy

e.registre 05/07/2020

## Enquête publique Biosynergy

### Approvisionnement

#### **Pièce N°2 : présentation du projet**

Page 16/51 paragraphe 4-2 et suivants : aucune indication n'est donnée quant au gisement disponible de CSR en Normandie et sa composition. De même, nous ne savons pas la composition du mix introduit dans la chaudière même approximativement. Nous savons simplement qu'elle pourra évoluer. Dans des proportions imposées par l'arrêté d'autorisation ?

Quelle sera la zone de chalandise pour le bois, les CSR ?

Y a-t-il une autre source de refus de pulpeur que Chapelle Darblay qui va fermer ? A quelle distance ?

Sera-t-il interdit d'utiliser des combustibles venant de plus de 250 km, à plus forte raison de l'étranger ?

Il semble que la majorité du combustible sera préparé sur la plate forme de Ex Citron. « Cette plate forme garantira à la centrale un apport permanent et régulier »

Deux itinéraires seront alors possibles pour aller de Citron vers la centrale.

**Itinéraire sud** : il emprunte la route de l'estuaire vers l'Ouest, à trafic intense, sur une voie, à vitesse limitée à 70 km/h. Ensuite, vient le giratoire de l'entrée du port puis il faut passer l'écluse François 1<sup>er</sup> puis le Pont Rouge pour prendre enfin la route de la Brèque.

L'écluse François 1<sup>er</sup> et plus encore le Pont Rouge sont sources de trafic intense et d'embouteillages. Les conditions de sécurité sont précaires !

**Itinéraire Nord** : Il emprunte la route de l'Estuaire vers l'Est, puis l'autoroute A 29. Après le franchissement du Viaduc (pente à 6 %), la sortie 5 permet de rejoindre à travers un giratoire complexe, la route de la plaine, puis de la chimie puis de la Brèque.

Ces deux itinéraires sont longs, dangereux par l'importance du trafic : 15 à 18 camions par jour, de grande taille 90 m<sup>3</sup>, situés en grande partie en zone PPRT.

Le risque accidentel ne fera qu'augmenter par rapport à ce qu'il est actuellement.

La vice présidente, A.Leroy

e.registre 05/07/2020